



# Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire

**Le CDG 42,  
un établissement public local au service  
de plus de 450 collectivités et établissements de la Loire**



**GPEEC gestion des carrières retraite concours archives emploi-territorial.fr FMPE infocentre  
remplacement contrat-groupe accompagnement pôle santé au travail ACFI assistance  
examens professionnels CAP conseil de discipline partenariat handicap CTPinterco SIRH  
bilan social [www.cdg42.org](http://www.cdg42.org) expertise décharges syndicales conseil statutaire service public**



*Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 / Décret n° 85-643 du 26 juin 1985*

## **Le CDG 42, un établissement-ressources pour plus de 450 collectivités et établissements de la Loire**

- ▣ Etablissement public administratif local créé par la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG 42) s'est substitué en 1986 au Syndicat de Communes pour le Personnel Communal.
- ▣ Son **Conseil d'Administration** est composé de 23 représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés. Réélu en avril 2008 par l'ensemble des membres du CA, M. Gérard MANET (Maire de Tartaras et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Saint Etienne Métropole ») assure la Présidence du CDG 42.
- ▣ Le CDG 42 agit pour le compte de plus de 450 collectivités qui lui sont affiliées à titre obligatoire (communes et établissements employant moins de 350 fonctionnaires) en gérant notamment la carrière de plus de 6 500 agents territoriaux.
- ▣ Le personnel du CDG 42 (18 agents ETP) dont le cœur de métier est la GRH, assure pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de gestion des missions obligatoires (ou « régaliennes ») et, pour le compte des collectivités affiliées et non affiliées, des missions facultatives en proposant - dans le cadre de conventions - un large éventail de prestations.
- ▣ Le CDG 42 intervient pour le compte des collectivités non affiliées de la Loire dans le cadre de :
  - ses missions obligatoires (bourse de l'emploi, secrétariat du Conseil de discipline, prise en charge des FMPE, aide au reclassement, ...)
  - relations conventionnelles (organisation des concours et des examens professionnels, actions en hygiène et sécurité, suivi médical des agents et actions en milieu de travail, accès à l'information dématérialisée sur l'extranet du site [www.cdg42.org](http://www.cdg42.org) ).
- ▣ Développant en permanence son expertise et son offre de service, le CDG 42 accompagne au quotidien les collectivités et les établissements adhérents afin de leur apporter un appui technique et juridique dans le cadre de la gestion de leurs personnels et de leur proposer des intervenants spécialisés dans de multiples domaines.
- ▣ Le CDG 42 inscrit désormais son action dans le cadre de la coopération renforcée des Centres de gestion de la région Rhône-Alpes et de l'interrégion Rhône-Alpes-Auvergne.

### Missions obligatoires

#### Bourse de l'emploi

- Gestion et diffusion des offres et demandes d'emplois territoriaux / [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)
- Rapprochement entre les candidats et les employeurs territoriaux
- Publication légale des déclarations de créations et vacances de postes, des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement

#### Emploi

- Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
- Assistance RH auprès des collectivités affiliées
- Suivi des listes d'aptitudes
- Partenariat handicap

#### Concours et examens

- Organisation des concours et examens professionnels territoriaux
- Établissement des listes d'aptitudes
- Action au sein de la Coordination des Centres de gestion de la région Rhône-Alpes

#### Suivi et régulation des carrières

- Traitements automatisés des dossiers individuels des agents
- Suivi des dossiers individuels des agents des collectivités affiliées

#### Instances paritaires

- Organisation des réunions des CAP, du CTP intercommunal et du CHS
- Organisation des élections professionnelles
- Tenue du secrétariat des instances disciplinaires

#### Droit syndical

- Participation matérielle et financière à l'exercice du droit syndical
- Remboursement des décharges d'activité de service et des autorisations spéciales d'absence

### Missions facultatives

#### Documentation / Conseil

- Documentation relative à la gestion du personnel et à l'application du statut
- Conseil statutaire et assistance à la rédaction d'actes

#### Service remplacement

- Conseil et assistance (analyse des besoins, aide au recrutement)
- Mise à disposition auprès des collectivités de non-titulaires remplaçants (secrétaires de mairie, DGS, finances, gestionnaire marchés, ...)

#### Pôle santé au travail

- Surveillance médicale des agents par une équipe pluridisciplinaire : médecins du travail, infirmières, préventeurs-ergonomes.
- Action sur le milieu de travail

#### Conseil et assistance en prévention (mission ACFI)

- Conseil et information sur les règles de prévention
- Prestations individualisées d'assistance en prévention

#### Retraite

- Information sur la réglementation des retraites
- Assistance dans l'établissement des dossiers retraite

#### Archives

- Assistance dans la gestion et le suivi des archives des collectivités

#### Conseil en assurance

- Accompagnement des collectivités dans la gestion des contrats d'assurance contre les risques financiers statutaires